

B. Verzekeringsattest RC Movie Tax Invest



Veillez nous renvoyer cet exemplaire signé

ATTESTATION - RESPONSABILITE CIVILE

1. Généralités - RCEXP-CA3095

Preneur d'assurance	<i>MOVIE TAX INVEST (MTI) SPRL</i>
Personne de contact	<i>Gaetan David</i>
Adresse e-mail	<i>info@movietaxinvest.be</i>
Adresse postale	<i>Avenue des Villas 28 / 0A 1060 - Bruxelles</i>
Assureurs	<i>Circles Group s.a. pour le compte de AIG (100%)</i>
Référence de police	<i>RCEXP-CA3095</i>
Couverture géographique	<i>Monde entier, à l'exclusion des USA et du Canada</i>
Durée du contrat	<i>Annuel (selon échéancier)</i>
Courtier	<i>BCOH S.A./N.V.</i>
Conditions générales d'applications	<i>AIG MPL PI</i>
Chiffre d'affaire prévisionnel	<i>500.000,00 €</i>
Descriptif de l'activité de l'assuré	<i>intermédiaire tax shelter dans le cadre du financement de productions cinématographiques</i>

www.circlesgroup.com
T : +352 26 45 87 92
F : +352 26 45 87 93

CIRCLES GROUP S.A
6, Rue d'Arlon
L-8399 Windhof

info@circlesgroup.com
IBAN : LU45 0141 0333 7440 0000
Code Swift : CE LLL ULL



2. Garanties -Capitaux assurés – franchises - RCEXP-CA3095

Garanties	Capitaux assurés (*) Montant par sinistre	Franchises
RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION TOUS DOMMAGES CONFONDUS PAR SINISTRE	1.250.000,00 €	
DONT:		
Dommmages corporels (y compris effondrement de tribunes et intoxication alimentaire)	1.250.000,00 €	<i>Néant</i>
Dommmages Matériels	1.250.000,00 €	250,00 €
Dommmages purement financiers autres que les dommmages consécutifs.	1.250.000,00 €	250,00 €
Dommmages matériels aux objets confiés.	12.500,00 €	300,00 €
RC professionnelle	1.250.000,00 €	5.000,00 €
DEFENSE PENALE ET RECOURS	12.500,00 €	250,00 €

3. Echancier - RCEXP-CA3095

Date d'échéance	31/08
Prise d'effet :	1/09/2017

www.circlesgroup.com
T : +352 26 45 87 92
F : +352 26 45 87 93

CIRCLES GROUP S.A
6, Rue d'Arlon
L-8399 Windhof

info@circlesgroup.com
IBAN : LU45 0141 0333 7440 0000
Code Swift : CE LLL ULL



4. Prise d'effet :

Les garanties du présent contrat ne sortiront leurs effets que lorsque les primes sont payées conformément aux dates prévues dans la rubrique « prime ». Néanmoins, dans tous les cas elle(s) reste(nt) due(s).
les présentes conditions particulières nous sont retournées signées précédées de « Lu et Approuvé »

5. Exclusions - RCEXP-CA3095

Toutes réclamations qui découlent de l'insolvabilité ou le défaut de paiement de l'investisseur dans une production audiovisuelle.

Fait en deux exemplaires, le : 16/11/2017

Le Preneur d'Assurance

Les assureurs

AIG (100%)

www.circlesgroup.com
T : +352 26 45 87 92
F : +352 26 45 87 93

CIRCLES GROUP S.A
6, Rue d'Arlon
L-8399 Windhof

info@circlesgroup.com
IBAN : LU45 0141 0333 7440 0000
Code Swift : CE LLL ULL